



Centre Communal d'Action Sociale Séance du 15 mars 2023

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Carole BERGER JACOB, Guy BIGON, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean DECROIX, Marie-Hélène GOIX, Bernadette VOOGSBERD.

Étaient absents excusés : Jean-Michel GARROY (pouvoir donné à M. BIGNON), Michel BOULESTEIX, Brice BRUNET et Chimina NEGLOKPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h30.

Un appel nominatif est effectué par Monsieur le Président.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Président rappelle les points traités au cours de la séance du 22 novembre 2022 et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 **EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Absents à la séance du 22 novembre 2022 et ne prenant pas part au vote : M. Jean DECROIX.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2022

Monsieur le Président rappelle que dans les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier a pour vocation de présenter dans les grandes lignes les éléments budgétaires pour l'année. Il est pris acte de la tenue d'un débat par une délibération spécifique.

LE CONTENU DU ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 du CCAS

Le budget prévisionnel du C.C.A.S 2022 enregistrerait une nette hausse par rapport au réalisé de l'exercice précédent pour les raisons exposées ci-dessous. **Son montant prévisionnel s'élèverait à 102 000 €.**

En matière de dépenses, celles-ci devraient être sensiblement identiques à celles de 2022.

En matière de recettes, on note la reprise des résultats de l'exercice 2022 pour un montant de 17 898,51€ contre 14 376,41 € sur l'exercice précédent.

Doivent aussi être intégrées les recettes émanant :

- Du Conseil départemental du Val d'Oise en contrepartie des contrats de première orientation ou des contrats d'engagement réciproque signés dans le cadre du RSA et pour chaque dossier d'obligation alimentaire constitué par le CCAS,
- Des sorties journalières, ateliers et animations organisés par le CCAS.

Afin d'équilibrer le budget, la commune verserait une subvention au budget du CCAS de 42 000 € en 2023.

Les principales fluctuations en matière de dépenses devraient être les suivantes :

Chapitre 011 : charges à caractère général (+ 1 900€)

Cette année, les dépenses prévues restent stables par rapport au budget précédent (fournitures de petit équipement, prime d'assurance, documentation, concours divers).

Un voyage devrait être organisé à l'automne. Les manifestations habituelles, telles que : la galette, les sorties organisées, le tournoi de pétanque, le banquet des seniors, ainsi que la collecte alimentaire seront proposées.

De plus, il est prévu d'organiser des activités au printemps en faveur des seniors pour animer la résidence intergénérationnelle « résidence labélisée des Maisons de Marianne ».

Le budget prévu pour les frais d'alimentation s'élève à 700€, avec en prévision des gouters « intergénérationnels », ainsi que l'achat d'eau dans le cadre du plan Canicule.

La prévision des remboursements concernant la refacturation sur salaire diminue de 1 500€ en 2023.

Chapitre 012 : charges de personnel :

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision reste à budgéter :

- la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS. A noter, le CCAS doit régler les cotisations pour l'année en cours et régulariser l'année précédente. Cette année donc, le montant de la cotisation à prévoir s'élève à 600€.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

La prévision sur ce chapitre augmente de 500€. Il faut souligner que le montant prévisionnel resterait malgré tout limité car la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel en 2022 ; les demandes d'aides variant énormément d'une année à l'autre. Il paraît important de préciser que d'autres leviers sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget. En 2022, aucune demande d'aide d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.

Après avoir entendu la présentation de son Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

CONSTATE par un vote la présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 concernant le budget du CCAS,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

3. SORTIE THEATRE DES SENIORS

Une sortie théâtre à Paris organisée par GRISEL VOYAGES (Groupement Lacroix & Savac) 10 rue de la Haute Borne ZAC du Mont de Magny 27140 GISORS est prévue le 23 mars 2023, au théâtre des nouveautés pour aller voir « Le pigeon », pièce interprétée par Francis Huster et Michel Leeb. Cette sortie est proposée pour 40 personnes. Le coût de la sortie est de 2 800 € (théâtre et transport en car). Une participation de 45 € est demandée par personne. Le CCAS prendra à sa charge la différence. Il est demandé aux membres du CCAS de valider l'organisation de cette sortie ainsi que la somme demandée aux participants.

Monsieur le Président propose de valider l'organisation de cette sortie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE Monsieur le Président à organiser la sortie et à signer les conventions s'y rattachant,

FIXE la participation des seniors à 45 € par personne,

DIT que les crédits sont prévus à l'article 611.612.109 du budget de l'exercice en cours.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Cette année, une galette des rois a été proposée le jeudi 26 janvier 2023 à la salle Paulette Aragon. Plus de 50 personnes ont répondu à l'invitation. Monsieur le Maire, présent a proposé la diffusion du film sur La Frette sur Seine et Monsieur Pierre CLEMENT a diffusé un montage-photos du voyage en Andalousie qu'il a réalisé. Le coût de cet après-midi s'est élevé à 257€.

Deux journées de dépistages gratuits assurés par des audioprothésistes du centre « Cent pour son audition » de Sartrouville ont eu lieu les jeudis 9 et 16 février 2023. Cette activité gratuite a beaucoup plu aux Frettois inscrits. 28 personnes ont bénéficié de cette prestation. Cette activité sera sûrement renouvelée au printemps.

Un nouveau voyage va être présenté à la salle Aragon, le 16 mars. La destination envisagée cette année est la Crête. Les coûts ne sont pas encore définis.

Le prochain conseil d'administration pour la validation du budget aura lieu le mercredi 5 avril 2023 à 18h30.

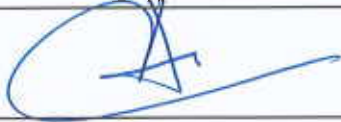



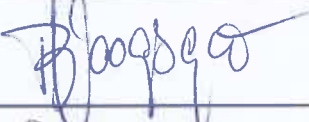
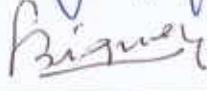
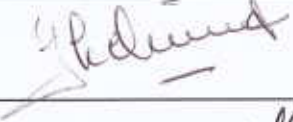

5. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h 30.

Département du Val d'Oise

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C C A S de LA FRETTE SUR SEINE

Liste des Membres du Conseil d'administration-séance du 15 mars 2023

	SIGNATURE
Philippe AUDEBERT	
Claudine THIRANOS	
Brice BRUNET	Absent
Jean DECROIX	
Chimina NEGLOKPE	Absente
Carole BERGER-JACOB	
Bernadette VOOGSGERD	
Guy BIGNON	
Michel BOULESTEIX	Absent.
Ghislaine CLEMENT	
Marie-José DASSONVILLE	
Jean-Michel GARROY	Absent - Rôleir donné à G. BIGNON
Marie-Hélène GOIX	